

# Pour un climat de bon sens



**Document de fond de  
l'Union démocratique du centre sur la  
politique environnementale et énergétique**

20 octobre 2020

## Table des matières

1. Résumé.....	3
1.1. La Suisse est exemplaire au niveau international.....	3
<b>2. Référendum contre la loi sur le CO2.....</b>	<b>5</b>
2.1. Coûts énormes, mais aucun effet .....	5
2.2. Coûts supplémentaires de 1500 francs par famille .....	5
2.3. Les taxes incitation ne sont qu'une vaste tromperie .....	6
2.4. Torpiller la responsabilité individuelle ? .....	7
2.5. Distribuer de l'argent à la clientèle politique.....	8
2.6. Immigration .....	8
2.7. Diabolisation de la société à coups de grossiers mensonges .....	9
2.8. La loi sur le CO2 écrase les ménages et les PME.....	10
2.9. L'hypothèque CO2 .....	10
2.10. Technologie & économie .....	11
2.11. Recherche & développement.....	12
2.12. Transports.....	12
2.13. L'excellente qualité de l'air suisse .....	14
<b>3. Pour un approvisionnement énergétique ménageant l'environnement .....</b>	<b>16</b>
3.1. L'immigration de masse annihile les gains d'efficacité.....	16
3.2. Augmenter la production nationale grâce à l'extension de la force hydraulique.....	16
3.3. Ne pas discriminer certaines technologies .....	16
3.4. L'électricité doit rester financièrement abordable pour la population .....	17
<b>4. Terres cultivables fertiles et exploitables.....</b>	<b>17</b>
4.1. La sécurité alimentaire doit être garantie .....	17
4.2. Sauvegarder les paysages ruraux .....	18

## 1. Résumé

Un environnement intact est essentiel pour la qualité de la vie et le bien-être de tout le monde. Il est donc dans l'intérêt de chacun de prendre soin de l'environnement et de son propre contexte. La meilleure manière d'agir dans ce sens est de faire appel à la responsabilité individuelle et de mettre en pratique les résultats de la science et de la recherche. La manie d'interdiction de la gauche, l'éco-fondamentalisme ainsi que les contraintes étatiques et les tentatives de rééduquer le peuple ne mènent pas au but. Il est infiniment plus utile d'inciter les gens à agir par eux-mêmes et à faire preuve de sens de la mesure.

### L'UDC...

- **soutient les efforts raisonnables visant à sauvegarder, à rétablir et à améliorer les bases vitales naturelles.**
- **mise sur les connaissances éprouvées dans la pratique ainsi que sur les acquis de la science, de la technique et de l'industrie pour surmonter les problèmes environnementaux.**
- **combat de nouveaux impôts, taxes et redevances et toute augmentation des prélèvements fiscaux actuels sous le prétexte de la protection de l'environnement et du climat.**
- **soutient des incitations fiscales intelligentes dans le domaine de l'environnement et du climat.**
- **approuve des solutions simples et novatrices visant à forcer des investissements privés dans le parc immobilier, dans les nouvelles installations de production ainsi que dans les véhicules.**

### 1.1. La Suisse est exemplaire au niveau international

Les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> d'origine humaine atteignent environ 36 milliards de tonnes.<sup>1</sup> Les pays suivants sont les plus grands producteurs de CO<sub>2</sub> : la Chine avec environ 10 milliards de tonnes, les Etats-Unis d'Amérique avec environ 5 milliards de tonnes, l'Inde avec 2,5 milliards de tonnes et la Russie avec environ 1,6 milliard de tonnes. La Suisse est à l'origine d'environ 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, ce qui représente 0,1% ou un millième des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> générées par les activités humaines.<sup>2</sup> Il faut par principe distinguer entre les émissions carbonifères naturelles et celles provenant des activités humaines. Or, les émissions de CO<sub>2</sub> produites par l'homme représentent environ 3% des émissions naturelles annuelles.<sup>3</sup>

**Par rapport aux émissions mondiales de CO<sub>2</sub> (d'origine naturelle et humaine), la contribution active que la Suisse peut apporter à la réduction se mesure en dix-millièmes.**

<sup>1</sup> Emissions mondiales de CO<sub>2</sub> durant les années 1960 à 2018 (état : décembre 2019 ; à consulter sur : <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/37187/umfrage/der-weltweite-co2-ausstoss-seit-1751/>

<sup>2</sup> Gilfillan et al. (2019), UNFCCC (2019), BP (2019). A consulter sur : <http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

<sup>3</sup> „Kohlenstoffdioxid in der Erdatmosphäre“. In: Wikipedia, l'encyclopédie libre. Disponible sous : [https://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Kohlenstoffdioxid\\_in\\_der\\_Erdatmosph%C3%9CzentA4re&oldid=196766214](https://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Kohlenstoffdioxid_in_der_Erdatmosph%C3%9CzentA4re&oldid=196766214)

La Suisse a réduit ses émissions de CO2 par habitant d'environ 20 % au cours des dix dernières années. Si ce développement se poursuit, ces émissions tomberont d'ici à 2030 en dessous de celles enregistrées en 1990. Du coup, les engagements pris par la Suisse dans le cadre de l'accord de Paris sont même dépassés. **Ces chiffres prouvent à l'évidence que la Suisse est sur la bonne voie en politique climatique. La nouvelle loi sur le CO2 avec son cortège d'interdictions et de hausses d'impôts est donc parfaitement inutile.**

- La Suisse a réduit ses **émissions de CO2 par habitant d'environ 20% durant les 10 dernières années.**<sup>4</sup>
- **D'ici à 2030, la Suisse réduira de moitié ses émissions de CO2 par habitant comparativement à leur niveau de 1990**, parce que de nouvelles technologies sont à disposition et sont développées. Les PME et l'économie en général y investissent des sommes considérables.
- Malgré sa croissance démographique, la Suisse a réduit entre 1990 et 2018 d'environ 28,1% ses **émissions provenant des combustibles** (résultat corrigé en fonction des conditions météorologiques).
- Avec 4,3 tonnes de CO2/personne, la Suisse se classe au 86<sup>e</sup> rang<sup>5</sup> des pays produisant le plus de gaz à effet de serre. La tête de ce palmarès négatif est occupée par le Qatar avec 38 t CO2 alors que les Etats-Unis viennent au 12<sup>e</sup> rang avec 17 tonnes de CO2/personne.
- Au niveau international, l'efficacité CO2 de la Suisse (**kg CO2 par dollar de produit intérieur brut**) est excellente. La Suisse occupe le 136<sup>e</sup> rang dans ce classement.
- **L'industrie suisse du ciment** joue un rôle de pionnier dans la réduction des émissions de CO2 puisqu'elle a réussi à réduire ses émissions de deux tiers.<sup>6</sup>

La bonne position de la Suisse en comparaison internationale s'explique principalement par une **production d'électricité sans émissions de CO2**. En effet, la production électrique est globalement (mais non pas en Suisse) responsable d'une part importante des émissions de CO2 anthropogènes : les pays qui, comme la Suisse ou la Suède, misent sur la force hydraulique et/ou nucléaire obtiennent de meilleurs résultats que les pays – par exemple, l'Allemagne ou les Pays-Bas – qui produisent leur électricité dans des centrales fonctionnant aux combustibles fossiles.

S'agissant de l'**efficacité CO2**, les Etats-Unis d'Amérique se trouvent au bas du classement des pays industrialisés. Ils produisent environ 5 milliards de tonnes de CO2 en raison de l'exploitation énergétique des agents fossiles, soit cent fois plus que les émissions totales de CO2 de la Suisse. Si les Etats-Unis augmentent d'un seul pourcent leurs émissions de CO2, cette augmentation correspond à un doublement des émissions de la Suisse. Cette comparaison fait bien comprendre à quel point les mesures isolées prises par des petits pays sont négligeables quant à leurs effets sur la teneur totale de l'atmosphère terrestre en CO2.

**La Suisse doit mettre en place des conditions-cadres lui permettant de conserver et même de développer sa production électrique exempte de CO2 (notamment d'origine hydraulique) afin de pouvoir poursuivre une politique climatique crédible.**<sup>7</sup>

<sup>4</sup> Aperçu des émissions : tableaux (deuxième période d'engagement, version juillet 2019). Office fédéral de la statistique OFS. A consulter sur : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/donnees-indicateurs-cartes/donnees/statistique-sur-le-co2.html>; Bilan de la population résidante permanente, 1861-2018. Office fédéral de la statistique. A consulter sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/population.html> cf. note de pied de page no 20

<sup>5</sup> Gilfillan et al. (2019), UNFCCC (2019), BP (2019). À consulter sur : <http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

<sup>6</sup> **Déduction** : selon l'Association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance, la consommation d'eau potable en Suisse a diminué. Malgré l'augmentation constante de la population, cette consommation a baissé de plus de 100 litres par personne et par jour depuis la fin des années nonante pour tomber à un peu plus de 300 litres aujourd'hui. Dans les ménages elle n'atteint que 142 litres par personne. Si on ajoute la consommation à la place de travail durant les loisirs et les vacances, on obtient environ 163 litres par personne et par jour : 365 jours x 163 litres x 1'000'000 personnes égalent environ 59 millions de litres d'eau par an.

<sup>7</sup> Gilfillan et al. (2019), UNFCCC (2019), BP (2019). A consulter sur : <http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

## 2. Référendum contre la loi sur le CO2

L'UDC soutient le référendum des associations économiques contre la nouvelle loi sur le CO2. Le Conseil fédéral et le Parlement ont transformé cette loi en un monstre bureaucratique constellé d'interdictions et d'obligations et mettant en place une gigantesque machinerie de redistribution. Cette loi est marquée par un extraordinaire aveuglement idéologique et de fausses convictions. Elle coûtera aux Suissesses et aux Suisses des milliards de francs par le biais de hausses d'impôts et de redevances. En revanche, elle ne changera strictement rien au climat général parce que la Suisse peut à peine influencer une fraction équivalente à quelques dix-millièmes des émissions anthropogènes et naturelles globales de CO2.

### 2.1. Coûts énormes, mais aucun effet

La loi sur le CO2 coûtera à la collectivité et à l'économie entre 30 et 40 milliards de francs dans les années à venir. La redistribution provoquée par la loi sur le CO2 actuellement en vigueur a déjà suscité un grand scepticisme quant à son efficacité réelle. Des études demandées par la Confédération confirment que ce n'est pas du tout le mécanisme de redistribution qui provoque une baisse notable des émissions de gaz à effet de serre par habitant, mais que ce sont principalement les nouvelles technologies et la capacité d'innovation de l'économie qui ont cet effet heureux. Les partisans d'une augmentation des taxes pour le climat ne cessent de prétendre qu'un durcissement de la loi sur le CO2 serait très efficace. Ils ont complètement tort, car en réalité l'effet incitatif de ces taxes est quasiment égal à zéro. Le même constat peut être fait pour d'autres prélèvements du même genre<sup>8</sup>.

- **La nouvelle loi sur le CO2 coûtera 30 à 40 milliards de francs à la collectivité et à l'économie durant les années à venir.**
- **L'effet incitatif des taxes CO2 est quasiment égal à zéro.**
- **La Confédération prélèvera au moins 1 milliard de francs pour subventionner la branche climatique.**

Les prélèvements fiscaux prévus n'apporteront aucun changement du climat. Leur principal effet sera de renforcer la bureaucratie et les institutions étatiques. Les prélèvements actuels pour le climat représentent déjà une somme de 1,1 milliard de francs par an. La nouvelle loi les fera passer à 2, voire à 2,5 milliards de francs. Sur ce montant, la Confédération prélèvera au moins un milliard de francs par an pour subventionner la branche climatique, en fait un petit groupe de profiteurs qui font un lobbying actif pour cette révision. En revanche, l'idée originale du projet, à savoir la restitution complète du produit de la taxe au peuple et à l'économie, est pervertie. Cette prétendue taxe d'incitation devient en réalité un impôt. Cette action est donc illégale, car un nouvel impôt écologique doit être porté devant le peuple. C'est ce qu'affirmait le Conseil fédéral il y a quatre ans. Aujourd'hui il ne souffle mot à ce sujet.

### 2.2. Coûts supplémentaires de 1500 francs par famille

A la station-service, les Suissesses et les Suisses paient aujourd'hui déjà environ 75 centimes d'impôts et de redevances par litre d'essence et de diesel. La nouvelle loi sur le CO2 ajoute un prélèvement supplémentaire de 12 centimes. L'effet incitatif de cette somme est fortement contestable, notamment dans la perspective des habituelles variations des prix des carburants. En revanche, ce prélèvement a un effet sévère sur le budget d'une famille moyenne. Selon le lieu de domicile et le lieu de travail, il peut représenter une somme allant jusqu'à 300 francs par an. Le doublement de la taxe CO2 sur l'huile de chauffage et le gaz a pour effet d'augmenter les charges des locataires ou des propriétaires de leur logement de quelque 800 francs par an. Enfin, la taxe sur les billets d'avion, que l'on peut éluder facilement en prenant l'avion à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, n'aura pas non plus le moindre effet sur le climat. En revanche, elle peut charger le budget d'une famille moyenne de 500 francs par an. L'aviation privée devra elle aussi passer à la caisse puisqu'une taxe de 500 à 3000 francs sera perçue par décollage.

<sup>8</sup> ECOPLAN-Studie zur Wirkungsabschätzung der CO2-Abgabe 16.06.2017

Bien que cette révision de la loi sur le CO2 n'applique pas encore complètement la stratégie énergétique du Conseil fédéral, elle entraîne déjà des charges supplémentaires difficilement supportables pour les ménages et les PME.

- **Un billet d'avion coûtera jusqu'à 120 francs plus cher**  
Une taxe de 30 à 120 francs selon la distance parcourue et la classe choisie sera prélevée sur chaque billet pour un vol commercial de passagers.

**Les vacances d'une famille de quatre personnes renchérissent donc massivement (jusqu'à 480 francs) au point de devenir inabordables.**

- **Jusqu'à 12 centimes par litre de carburant**  
Les importateurs de carburants devront compenser davantage – et pour une part plus importante en Suisse. Comme le Conseil des Etats, le Conseil national veut imposer un supplément de 12 centimes à partir de 2025.

**Pour une famille moyenne qui effectue 20'000 km par an avec une voiture consommant 9 litres sur 100 km, cela fait une charge supplémentaire d'environ 300 francs par an.**

- **Jusqu'à 27 centimes par litre d'huile de chauffage**  
Le tarif maximal de la taxe CO2 sur les combustibles passera de 120 francs aujourd'hui à 210 francs par tonne de CO2. L'interdiction des chauffages à l'huile est désormais définitive. Un délai de transition jusqu'en 2026 est accordé aux cantons.

**Un supplément de 27 centimes par litre d'huile de chauffage génère une charge supplémentaire de 810 francs par an pour une consommation annuelle de 3000 litres. A la suite de l'interdiction des chauffages à huile, des investissements dans de nouveaux équipements (planification, transformation, nouvelle installation) deviennent nécessaires. Ces frais dépassent les moyens de nombreuses familles. De plus, ces transformations ne sont pas toujours possibles dans des immeubles anciens.**

- On ne connaît pas encore les **effets de ces mesures sur les prix à la consommation**. Les **nouveaux investissements** résultant des mesures et interdictions ne sont pas non plus pris en compte.

**Les augmentations chiffrables des coûts qui sont énumérées ci-dessus représentent à elles seules une charge supplémentaire de 1'490 francs par famille et par an, soit au total 1 à 2 milliards de francs pour la classe moyenne (environ 720'000 familles) alors que celle-ci est déjà lourdement ponctionnée par l'Etat.**

La charge supplémentaire grevant les familles est variable et dépend des lieux de domicile et de travail. D'une manière générale, on peut constater qu'elle sera nettement plus élevée pour la population des campagnes que pour celle des villes, pour la simple raison que l'accessibilité et la disponibilité des transports sont très différentes dans les deux cas.

### **2.3. Les taxes incitation ne sont qu'une vaste tromperie**

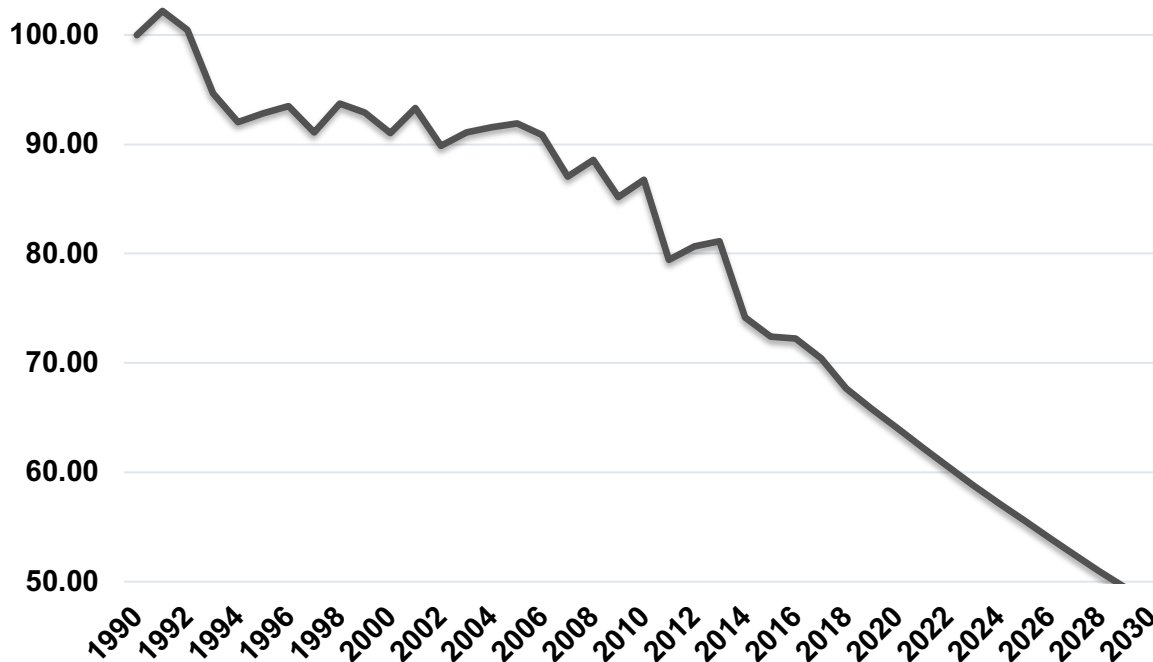
La gauche prétend que grâce à ladite taxe d'incitation il resterait finalement plus d'argent dans le porte-monnaie des citoyens. Or, le projet de taxe d'incitation contenu dans la nouvelle loi sur le CO2 n'est qu'une vaste tromperie. Au lieu de restituer entièrement l'argent prélevé par les nouveaux impôts et redevances, des sommes importantes de ces recettes sont détournées afin de permettre au département de la socialiste Simonetta Sommaruga de distribuer de l'argent à sa clientèle. La moitié environ de la somme prélevée est versée au dit fonds pour le climat. On crée ainsi des pseudo-économies qui ne peuvent fonctionner qu'aussi longtemps qu'ils touchent l'argent de l'Etat. Il s'agit là d'un mécanisme typiquement socialiste.

## 2.4. Torpiller la responsabilité individuelle ?

Alors que la gauche présente la nouvelle loi sur le CO2 comme une action de sauvetage du monde, la réalité est qu'en Suisse la forte baisse des émissions de CO2 par habitant est due presque exclusivement aux efforts individuels et au recours à des technologies propres.<sup>9</sup> Aussi, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga s'efforce-t-elle de donner une image négative de la situation actuelle et de dénigrer les efforts de la population suisse. Elle a même osé affirmer à plusieurs reprises au parlement que les Suissesses et les Suisses "ne font rien" pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Vraiment rien ? Alors que les émissions de gaz à effet de serre atteignaient en 1990 quelque 8 tonnes par habitant, elles sont tombées à 5,4 tonnes en 2018. Si ce développement se poursuit, la Suisse ne produira plus que 3,8 tonnes par habitant d'ici à 2030<sup>10</sup>, soit moins de la moitié de la valeur de 1990. Ces chiffres confirment que la Suisse est sur la bonne voie dans sa politique climatique et que la nouvelle loi avec son cortège d'interdictions et d'impôts est parfaitement inutile.

- **En Suisse, les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont tombées de 8 tonnes en 1990 à 5,4 tonnes en 2018.**
- **Si ce développement se poursuit au même rythme, la Suisse atteindra 3,8 tonnes par habitant en 2030 (moins de la moitié qu'en 1990).**
- **Cela n'empêche pas la conseillère fédérale Sommaruga de prétendre que les Suisses "ne font rien" pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.**

**Emissions de CO2 par habitant  
(réduction indexée par habitant)**



La réduction des émissions de gaz à effet de serre par habitant de la Suisse est exemplaire<sup>11</sup>

<sup>9</sup> Etude ECOPLAN sur les effets de la taxe CO2, 16.06.2017

<sup>10</sup> OFEV : Statistique CO2 de la Confédération 1990 – 2018 ; Office fédéral de la statistique : croissance démographique

<sup>11</sup> OFEV : Statistique CO2 de la Confédération 1990 – 2018 ; Office fédéral de la statistique : croissance démographique

## 2.5. Distribuer de l'argent à la clientèle politique

Les efforts consentis dans le monde entier dans ce domaine permettent d'affirmer que les émissions de gaz à effet de serre continueront de baisser. Jamais encore l'économie et la science n'ont déployé autant d'efforts pour mettre au point et commercialiser des technologies nouvelles et plus propres. La baisse constante des émissions ces dernières années en est le résultat. Pour la conseillère fédérale Sommaruga, tout cela ne vaut rien. Pourquoi cette prise de position ? Tout simplement parce qu'en réalité elle s'intéresse beaucoup moins à la baisse des émissions de la Suisse qu'à cette nouvelle possibilité de restreindre la liberté de la population en multipliant les prescriptions et les impôts dans la bonne tradition socialiste. Durant le débat du Parlement, la conseillère fédérale s'est réjouie de constater que la grande force du fonds pour le climat résidait dans sa souplesse parce que les projets et les bénéficiaires ne sont que vaguement définis. En réalité, il s'agit là de la grande faiblesse de ce fonds dont on se rendra compte quand il faudra contrôler les flux financiers et mettre à jour les prévisibles copinages et autres décisions arbitraires qui marqueront la distribution de l'argent public.

## 2.6. Immigration

La population de la Suisse a augmenté d'environ 2 millions de personnes depuis 1985. Ces immigrants ont besoin de routes, de chemins de fer, de logements, d'écoles, d'équipements de loisirs et, surtout, d'énergie et de denrées alimentaires. Le seuil des 8 millions d'habitants a déjà été franchi. Si ce développement se poursuit au même rythme, il aura des effets massifs sur tous les domaines de l'environnement, donc aussi sur les émissions de gaz à effet de serre.

**Malgré cette croissance démographique massive, les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse baissent sensiblement et continuellement depuis 10 ans, et cela sans redistribution de milliards de francs et sans politique d'interdiction et de mise sous tutelle.**

C'est parce que l'économie et la population assument leurs responsabilités que les émissions de gaz à effet de serre baissent malgré une énorme croissance démographique. Il est important dans ce contexte d'observer le développement de l'efficacité en rapport avec la croissance de la population. Malgré l'augmentation massive du nombre d'habitants, les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse baissent de manière significative et continue depuis 10 ans même en l'absence d'une redistribution d'argent par milliards et d'une foule d'interdictions et de prescriptions, C'est dire que la nouvelle loi sur le CO2 est parfaitement inutile.



## Emissions de gaz à effet de serre (GES) / population suisse



Réduction des émissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes d'équivalents CO2 en comparaison avec la croissance démographique

Source : statistique CO2 de la Confédération 1990 – 2018 : OFEV et développement démographique : Office fédéral de la statistique

### 2.7. Diabolisation de la société à coups de grossiers mensonges

On ne cesse de diaboliser la société de ce pays en lui servant sans cesse de faux dogmes. Les comptes rendus des médias et les déclarations de la gauche politique suggèrent que l'achat d'une pompe à chaleur ou d'une voiture électrique a un effet direct sur le climat. Il est prouvé que ces allégations sont archifausses. Ces mensonges servent principalement à miner l'estime de soi des gens en insinuant qu'ils sont responsables du changement climatique s'ils n'achètent pas certains produits. Ces dogmes sont en corrélation avec la conviction qu'une innovation authentique n'est pas possible sans la contrainte de l'Etat, ce qui une fois de plus est totalement faux. C'est le contraire qui est vrai. Les femmes et les hommes libres et qui peuvent penser librement développent une capacité d'innovation beaucoup plus élevée et les économies des pays où agissent ces personnes sont beaucoup plus compétitives.

Les déclarations mensongères des élus politiques de gauche sur la politique climatique sont en parfaite harmonie avec les protagonistes des grèves climatiques qui attaquent les fondements de notre Etat régi par la démocratie directe et qui foulent aux pieds les principes de l'Etat de droit et l'ordre public. Or, on sait depuis toujours que les tentatives de placer une prétendue morale au-dessus des règles de l'Etat de droit sont responsables de souffrances énormes dans l'histoire de l'humanité. La Suisse est juste responsable d'un millième des émissions mondiales de CO2 et les émissions d'origine humaine ne représentent que 3% des émissions globales. Même si la Suisse n'émettait plus du tout de CO2, le climat mondial ne changerait pas d'un iota. Cette loi sur le CO2 n'apporte strictement rien.

## 2.8. La loi sur le CO2 écrase les ménages et les PME

Le Conseil fédéral et le Parlement se servent dans la loi sur le CO2 de la notion de "taxe d'incitation" qui exige par définition que la totalité des recettes soit ristournée à la population. Or, la moitié du produit des nouvelles taxes et redevances est versée dans un fonds pour le climat dont profitent des projets et des destinataires très vaguement définis. De plus, le Parlement a décidé que 75% au moins des réductions des émissions devaient être réalisés à l'intérieur du pays. Cela coûtera extrêmement cher à l'économie suisse, mais n'aura que peu d'effet sur le climat mondial. En effet, la meilleure manière de soutenir le climat serait d'investir l'argent là où il a le plus fort effet de réduction.

- **Depuis 1990, les émissions par habitant dans le secteur des bâtiments ont baissé de 40%.**
- **Si ce développement se poursuit, on atteindra une réduction par habitant de deux tiers par rapport à 1990.**
- **Les retraités seront contraints – également par les législations cantonales dérivées de la loi sur le CO2 – de rénover complètement leur maison, donc d'investir un montant de 100'000 à 150'000 francs.**

Le fonds pour le climat recevra un tiers du produit de la taxe CO2 et près de la moitié du produit de la taxe sur les billets d'avion. De plus, le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) sera privé du produit des prestations de compensation qui seront également déviées vers le fonds pour le climat. Conclusion : il y aura à l'avenir moins d'argent pour les projets d'infrastructure.

La plus forte réduction des émissions de gaz à effet de serre a eu lieu dans le domaine immobilier. Depuis 1990 ces émissions ont baissé de 40%. Si ce développement se poursuit – ce qui est probable – les émissions par habitant diminueront de 2/3 d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990<sup>12</sup> Ce développement indique aussi que les Suissesses et les Suisses investissent parfaitement dans de nouvelles technologies si celles-ci sont disponibles et raisonnables. Les redistributions et interdictions imposées par l'Etat sont donc inutiles.

La nouvelle loi sur le CO2 imposera des coûts immenses qui seront supportés par la collectivité, car une interdiction de facto des systèmes de chauffage au mazout et au gaz fait également partie de cette réforme. Cela signifie que dans un avenir proche, l'État prescrira le remplacement de tous les systèmes de chauffage au mazout et au gaz, que cela soit ou non judicieux sur le plan énergétique et écologique. La plupart des maisons qui ont besoin d'être rénovées sont la propriété de retraités. Ceux-ci sont en effet obligés – également en raison des réglementations cantonales – de procéder à une rénovation complète de leur maison. Ils sont donc contraints d'investir entre 100'000 et 150'000 francs suisses. Argent que de nombreux citoyens âgés n'ont pas sur leur compte et qu'ils ne recevront pas de leur banque en raison du manque de possibilités de refinancement dans la vieillesse. La nouvelle loi sur le CO2 entraînera donc inévitablement de nombreux problèmes sociaux pour les résidents âgés, et notamment l'abandon forcé de leur domicile.

## 2.9. L'hypothèque CO2

Avec l'adoption de la loi sur l'énergie par les électeurs suisses en 2017, la décision de supprimer progressivement l'énergie nucléaire a été effectivement prise alors que cette ressource énergétique ne produit pas de CO2. Bien que les partisans de la loi sur l'énergie aient fait croire à la population que la nouvelle loi résoudrait les problèmes énergétiques de la Suisse pour 40 francs par ménage, on ne sait toujours comment la part de l'énergie nucléaire sera remplacée à l'avenir. Surtout en hiver, remplacer l'énergie de bande des centrales nucléaires suisses par l'énergie fluctuante du photovoltaïque ne sera pas une solution. En hiver, le rayonnement solaire est nettement plus faible et, dans le même temps, la production de chaleur nécessite plus d'énergie. Si l'on utilise de plus en plus d'électricité pour le chauffage et que l'on développe l'électromobilité, la pénurie d'électricité sera encore plus importante en hiver.

<sup>12</sup> OFEV : Statistique CO2 de la Confédération 1990 – 2018

Afin de combler cet écart et de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse, la rénovation thermique des bâtiments en Suisse a un rôle central à jouer.

Cependant, les lois existantes entraînent plus d'effets d'aubaine que d'investissements privés supplémentaires dans les bâtiments. La rénovation de nombreuses maisons individuelles anciennes, en particulier, pourrait contribuer de manière significative à combler le déficit d'électricité et à réduire plus rapidement et plus fortement les émissions de CO<sub>2</sub>. Toutefois, de nombreux propriétaires âgés n'ont pas accès aux capitaux nécessaires. Le Conseil fédéral et le Parlement auraient eu pour tâche de trouver une solution simple pour établir un lien efficace entre fonds privés et propriétés nécessitant des rénovations. Mais au lieu de chercher des solutions simples, efficaces et favorables aux entreprises, le Parlement a préféré construire un monstre bureaucratique et paternaliste et une gigantesque machine à redistribuer. Une autre raison pour laquelle la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> est inapte.

## 2.10. Technologie & économie

La Suisse est déjà exemplaire en matière de politique climatique – même sans nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>. La réduction des émissions obtenue par l'économie est impressionnante. Si les chiffres actuels de réduction sont maintenus – ce qui peut être supposé - l'économie suisse réalisera une réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990.<sup>13</sup>

- **Si la baisse des émissions se poursuit au rythme actuel, l'économie suisse réalisera d'ici à 2030 une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60% par rapport à 1990.**
- **Si la densité des régulations continue de croître comme le prévoit le projet de loi sur le CO<sub>2</sub>, un nombre croissant d'entreprises du secteur primaire déplaceront leur production dans des pays moins développés, donc dans des pays où même la production d'électricité n'est pas exempte de CO<sub>2</sub>.**

Les investissements dans de nouvelles installations de production, dans des produits propres et dans des chaînes d'approvisionnement innovantes permettent d'atteindre cet objectif. Rien que dans le secteur des transports - où le potentiel de réduction est encore considérable - de nouveaux produits arrivent constamment sur le marché. De nombreuses entreprises sont déjà passées volontairement à la propulsion électrique, et la technologie de l'hydrogène est sur le point de faire une percée dans les transports lourds. Les lignes de production sont en cours de conversion ou de reconstruction complète. Ces développements sont également la preuve qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> qui obligerait l'État à réglementer le comportement des acteurs économiques. Il est donc logique qu'un comité économique à large assise, qui comprend des associations de secteurs très divers, ait lancé un référendum contre cette loi.

Les milieux de gauche affirment sans cesse que les émissions de CO<sub>2</sub> de la Suisse sont, en raison des importations, de facto plus élevées que ses émissions affichées. Cette argumentation est absurde. Tous les pays importent plus de produits qu'ils n'en consomment. Si les importations doivent être incluses dans le bilan de CO<sub>2</sub>, toutes les exportations suisses devront par ailleurs en être déduites. Très souvent, les produits primaires importés font escale en Suisse pour y être transformés avant d'être réexportés. Ce qui est clair, c'est qu'avec une réglementation croissante – comme le prévoit explicitement la loi sur le CO<sub>2</sub> - la migration de l'industrie primaire vers les pays moins développés se poursuit, des pays où parfois même la production d'électricité n'est pas exempte d'émissions de CO<sub>2</sub>. L'industrie du papier, qui consomme beaucoup d'énergie, en est un exemple. Cette industrie s'est pratiquement éteinte en Suisse aujourd'hui, mais le papier est toujours nécessaire et consommé en grande quantité. La situation est similaire pour d'autres produits primaires à forte intensité énergétique tels que l'acier, l'aluminium ou les textiles. Une loi excessivement régulatrice pourrait même être contre-productive pour les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.

<sup>13</sup> OFEV : Statistique CO<sub>2</sub> de la Confédération 1990 – 2018

## 2.11. Recherche & développement

Le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies est rapide. Cette tendance est due d'une part à l'économie elle-même, d'autre part aussi aux grands projets de recherche, qui sont initiés ou financés par les pouvoirs publics. La Confédération investit chaque année 7 milliards de francs dans l'éducation, la recherche et l'innovation<sup>14</sup>. Les projets dans le domaine de l'énergie et de l'efficacité énergétique font l'objet d'une attention particulière. Tout récemment, le programme de financement SWEET "SWiss Energy research for the Energy Transition", un nouveau programme de d'encouragement de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), a été lancé dans le but de promouvoir l'innovation afin de mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 et d'atteindre les objectifs climatiques de la Suisse.

## 2.12. Transports

Le plus grand potentiel de réduction des gaz à effet de serre se trouve dans le secteur des transports. Ici, les gains d'efficacité ont toujours été compensés par une immigration massive. Ce n'est toutefois pas un hasard si c'est précisément dans ce domaine que les plus grands progrès ont été réalisés récemment. De plus en plus de constructeurs proposent des véhicules hybrides, des véhicules purement électriques ou des propulsions alternatives. La part de la mobilité électrique augmente rapidement. De nombreuses alternatives sont également disponibles pour les véhicules lourds - camions électriques, GNL et jusqu'à la technologie de l'hydrogène. Des solutions sont déjà pleinement développées ou sont sur le point d'aboutir. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de mettre en place des programmes de rééducation, ni d'augmenter la redistribution et la bureaucratie.

En 2019, 6,2 millions de véhicules routiers motorisés (hors motos) ont été immatriculés en Suisse. Par rapport à l'année 2000, cela représente une augmentation de 34%.<sup>15</sup> Malgré cette augmentation et un nombre de kilomètres parcourus nettement plus élevé, il a été possible de maintenir les émissions de CO<sub>2</sub> dues au transport à un niveau constant. Là encore, ce n'est pas grâce à des interdictions et des taxes, mais grâce aux développements techniques et aux solutions des constructeurs automobiles que l'on a progressé.

### Voitures de tourisme

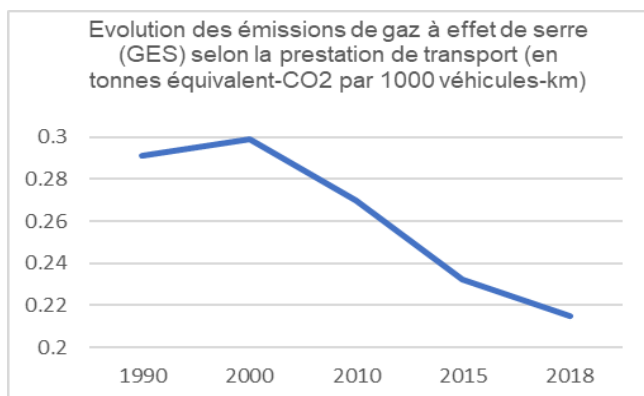
En ce qui concerne les nouvelles immatriculations par type de carburant, il est évident que la part au marché des technologies alternatives telles que les véhicules électriques ou hybrides est en rapide croissance. Ceci sans nouvelles lois et réglementations et sans redistribution par l'État.

**Les exploitations artisanales et industrielles de Suisse ont été assainies dans le passé pour réduire leurs émissions. Les valeurs limites concernant la teneur en substances nocives de l'huile de chauffage (souffre) et de l'essence (benzène) ont réduit les atteintes à l'environnement provoquées par les chauffages et les véhicules à moteur. Ces limites ne peuvent être respectées que par des voitures munies de catalyseurs qui transforment les composants toxiques comme le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures (HC) et les oxydes d'azote (NOx) en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), en eau (H<sub>2</sub>O) et azote (N).<sup>16</sup> A noter que les émissions de gaz à effet de serre calculées en fonction de la distance parcourue ont baissé d'environ 25% depuis 1990.**

<sup>14</sup> <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/de/home/dienstleistungen/publikationen/publikationsdatenbank/s-n-2020-4/s-n-2020-4j.html>

<sup>15</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/mobilitaet-verkehr/verkehrsinfrastruktur-fahrzeuge/fahrzeuge.html>

<sup>16</sup> Vgl. [www.luftlabor.ch](http://www.luftlabor.ch)



En 2019, 13,1% des **voitures neuves** étaient équipées de systèmes de propulsion hybrides, électriques, au gaz ou à pile à combustible. Cette proportion n'était que de 7,2% une année plus tôt (2018). La proportion de véhicules à propulsion alternative a atteint un record (21,6%) durant le premier semestre 2020<sup>17</sup>.

Source : Vademecum, routesuisse, 2020.

**Force est de constater que, grâce au développement de la technique, l'air suisse sera toujours plus propre à l'avenir. Cela dit, la mobilité motorisée doit rester abordable pour les citoyennes et les citoyens.**

### Navigation aérienne

L'aviation est un business mondial. En introduisant des taxes élevées sur les billets dans un petit pays, on ne résout pas un seul problème au niveau mondial. Le trafic aérien, en particulier, se caractérise par sa capacité à agir de manière très souple. Un passager peut voyager directement de Zurich à Pékin, ou de Bâle-Mulhouse via Francfort ou via la Turquie ou d'autres destinations. Il est certain que les compagnies aériennes locales sont en concurrence sur les liaisons long-courriers, en particulier avec les compagnies d'Asie centrale, où l'on renonce bien sûr à bon escient aux augmentations du coût des voyages aériens.

L'effet de la taxe sur les billets d'avion est tout aussi discutable que l'effet de toutes les autres augmentations de prix dans le cadre de la nouvelle loi sur le CO2. Le Conseil fédéral lui-même le souligne en affirmant que l'effet de la taxe sur les billets correspondrait à "une réduction absolue des émissions de 400'000 à 630'000 tonnes d'équivalent CO2".<sup>18</sup> En même temps, le même Conseil fédéral déclare que "des déclarations sur la probabilité et l'ampleur possible des déplacements dus à la taxe sur les billets d'avion ne peuvent être faites dans la situation actuelle".<sup>19</sup>

uSi le trafic aérien doit devenir neutre en termes d'émissions de CO2, cela ne peut être le cas que moyennant un projet mondial auquel participent toutes les compagnies aériennes. Un tel projet a déjà été lancé. Il vise à atteindre une croissance du trafic aérien neutre en CO2 et, à cette fin, il est notamment prévu d'introduire une mesure de compensation des émissions supplémentaires de CO2 sur le marché mondial, le "Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation" (CORSIA). Cela permettra de garantir que les mesures n'entraînent pas de distorsions du marché et de tentatives de contournement. De ce point de vue également, il est clair que la nouvelle loi sur le CO2 est totalement superflue.

### Trafic lourd

Dans les médias, le véhicule utilitaire est toujours considéré comme un gros pollueur. En fait, il a été possible de réduire considérablement la charge polluante pesant sur les êtres humains et l'environnement au cours des dernières années. Ces succès ont été obtenus notamment grâce au renouvellement constant et massif des flottes de véhicules, aux gains d'efficacité, à la réduction des trajets à vide et à une très bonne formation. En outre, la technologie de l'hydrogène devrait révolutionner le trafic des poids lourds. Cette technologie est sur le point de faire une percée et les parcs de véhicules hybrides, électriques et à gaz sont également en augmentation constante. Pour ces raisons, il n'est pas nécessaire d'imposer au trafic lourd un surcroît d'interdictions et de hausses de prix sous la forme d'une loi inefficace sur le CO2.

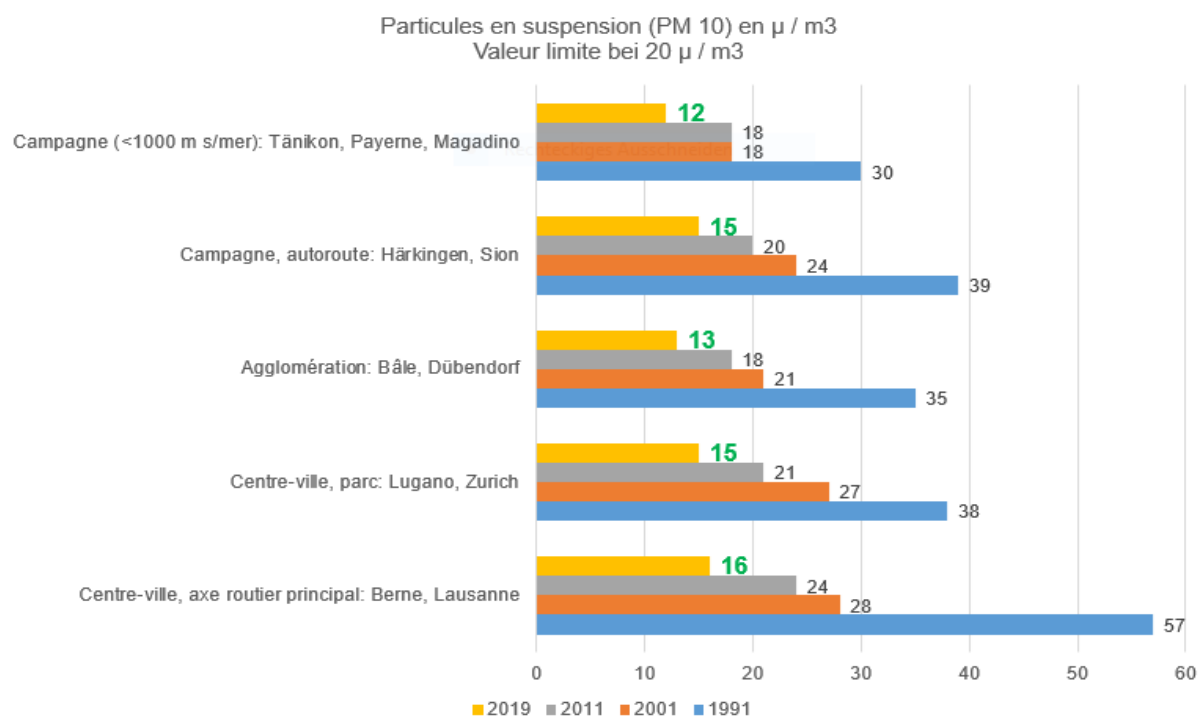
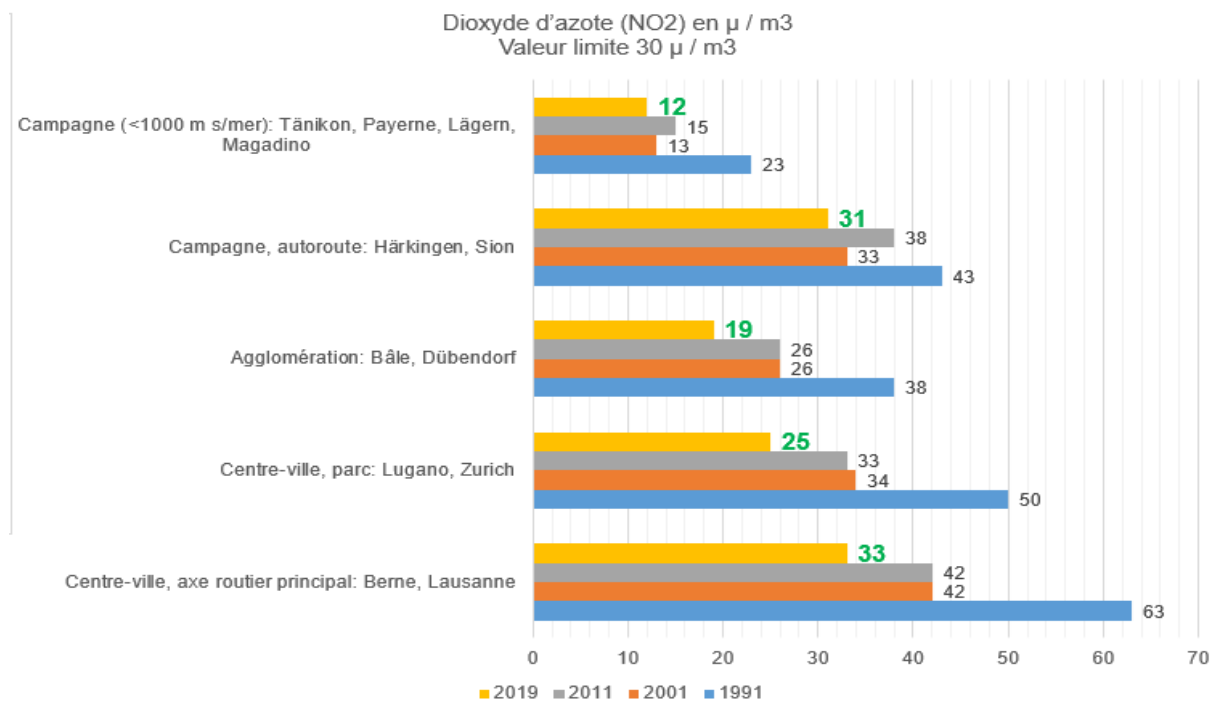
<sup>17</sup> Effektive CO2-Senkung bei neuen Personenwagen (diminution effective du CO2 pour les nouvelles voitures de tourisme), Auto-Schweiz, Communiqué de presse du 2 juillet 2020.

<sup>18</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question no 20.5580 du conseiller national Mauro Tuena

<sup>19</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question no 20.5610 de la conseillère nationale Stefanie Heimgartner

## 2.13. L'excellente qualité de l'air suisse

La politique exige sans cesse de nouvelles mesures de protection de l'air bien que la qualité de l'air en Suisse s'améliore constamment depuis les années 80, bien que l'air suisse soit plus propre qu'ailleurs même avant la crise du Covid-19 et que les émissions de substances nocives soient nettement plus basses en Suisse que dans des régions européennes comparables en termes de densité démographique. Concrètement, la teneur de l'air en particules fines (PM10) affectant les poumons, en ozone (O3), en ammoniac (NH3) et en oxydes d'azote (NOx) baisse continuellement.<sup>20</sup>



Source : Vademecum routesuisse, 2020. L'évaluation de la qualité de l'air repose sur les résultats du réseau de mesure NABEL. Les valeurs indiquées sont des moyennes de deux stations de mesure.

<sup>20</sup> <https://luftlabor.ch/luftreinhaltung>; Qualité de l'air en Suisse, OFEV, à consulter sur <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/luft/fachinformationen/luftqualitaet-in-der-schweiz.html>

Les chiffres et graphiques confirment clairement que la teneur de l'air en **dioxyde d'azote (NO2)** est en majeure partie inférieure à la valeur limite ou proche de celle-ci. Aux endroits exposés comme les routes fortement encaissées ou à proximité des autoroutes, les concentrations mesurées peuvent être supérieures aux valeurs limites fixées par la loi. Les émissions de **particules fines (PM-10)** ont baissé de manière impressionnante. Imposée depuis 1997, la sévère valeur limite pour les poussières fines est respectée dans tout le pays.

Il a été frappant de constater durant le **confinement Covid-19** que le recul des polluants atmosphériques a été nettement moins important en Suisse que, par exemple, dans le nord de l'Italie ou en Chine. Cette différence s'explique sans doute par le fait que la Suisse abrite beaucoup moins d'industries lourdes que la Chine.<sup>21</sup> Manifestement, l'économie suisse est dans son ensemble efficace en matière de protection de l'air.

**Les dernières mesures du réseau national d'observation des polluants atmosphériques (NABEL) indiquent une baisse constante de la pollution atmosphérique en Suisse. La qualité de l'air suisse s'améliore de manière continue depuis le milieu des années quatre-vingt. Cette amélioration s'est même accélérée depuis l'an 2000, si bien que la Suisse est en excellente position en comparaison internationale.**

Nonobstant cette réalité évidente, la politique ne cesse de réclamer un renforcement des mesures et une augmentation des impôts et redevances à charge de la classe moyenne, des PME et de l'agriculture. Cette dernière est même massivement sous pression en raison de projets de **restriction de l'épandage de purin** et d'autres produits liquides de fermentation, alors que les émissions provenant de l'épandage d'engrais de ferme, donc en particulier les émissions d'ammoniac, ont déjà diminué de 33% depuis 1990.<sup>22</sup>

La Suisse respecte parfaitement les accords internationaux visant à limiter les émissions d'ammoniac. Les méthodes naturelles d'élevage pratiquées en Suisse et le respect des animaux de rente réduisent forcément ce type d'émissions. Restreindre l'élevage d'animaux en Suisse alors que la consommation reste constante, c'est forcément provoquer une augmentation des importations.

**De l'avis de l'UDC, il n'est absolument pas nécessaire d'imposer de nouvelles dispositions durcissant les mesures déjà prises et d'augmenter les impôts et les redevances.**

Malgré ces tendances nettement positives, les prescriptions environnementales, par exemple l'ordonnance sur la protection de l'air, sont constamment durcies. Jusqu'ici, cette ordonnance renonçait à exiger une mesure des émissions des **petits chauffages au bois**. Cela vient de changer. Ce durcissement a notamment deux effets négatifs : il impose des contraintes administratives et des frais supplémentaires et il restreint la possibilité d'exploiter pleinement l'énergie contenue dans le bois alors qu'il s'agit là d'une ressource énergétique ménageant l'environnement. Ces dispositions ne tiennent aucun compte du fait que de nombreux agriculteurs possèdent des forêts et que l'exploitation de ces dernières produit non seulement du bois de construction, mais aussi un précieux bois de chauffage. Selon une étude de l'organisation « agroclientech », il serait possible d'exploiter d'ici à 2030 environ 3000 petits chauffages aux copeaux de bois d'une puissance de 50 kW ou 750 chauffages de taille moyenne (200 kW) alimentés par des copeaux de bois. Il en résulterait une production de chaleur annuelle d'environ 330 GWh.<sup>23</sup>

<sup>21</sup> Cf. Die Luft in der Schweiz ist sauberer – aber warum? (l'air est plus propre en Suisse, mais pourquoi?), à consulter sur <https://www.srf.ch/news/schweiz/luftqualitaet-in-corona-krise-die-luft-in-der-schweiz-ist-sauberer-aber-warum>

<sup>22</sup> Protection de l'air : La Suisse respecte ses engagements internationaux, communiqué de presse du Conseil fédéral du 26 juin 2012.

<sup>23</sup> Cf. <https://agroclientech.ch/>

**L'UDC rappelle que le bois en tant qu'agent énergétique est presque complètement neutre en termes de CO2. Les forêts suisses produisent plus de bois que la quantité exploitée chaque année. Il faut profiter de ce potentiel. Une combustion correctement réglée permet de réduire les émissions de particules fines sans qu'il soit nécessaire d'imposer des valeurs limites si basses qu'elles interdisent dans la pratique les chauffages au bois.**

### **3. Pour un approvisionnement énergétique ménageant l'environnement**

#### **3.1. L'immigration de masse annihile les gains d'efficacité**

La **consommation moyenne d'énergie par personne** a diminué de 14,5% entre 1990 et 2015. Or, la croissance démographique de 23,4% intervenue durant cette même période a augmenté la consommation totale d'énergie de 5,5%.<sup>24</sup> Conclusion : les efforts d'économie de chaque habitant de la Suisse ont été presque complètement annihilés en raison d'une immigration de masse incontrôlée.

La **consommation d'électricité** totale de la Suisse a même augmenté de 10% entre 2000 et 2018<sup>25</sup>, bien que la consommation par habitant ait baissé de 6,9% et malgré une augmentation importante des appareils électroménagers.<sup>26</sup> A ce niveau également, l'immigration a laissé des traces profondes en annihilant tous les efforts d'économie.

**Conclusion : il ne sert à rien d'investir dans d'onéreuses mesures d'efficacité énergétique et d'économiser de l'électricité si, parallèlement, la population résidente augmente d'un nombre de personnes équivalent à la population de la ville de Bienne uniquement à cause de l'immigration en provenance de l'UE. La consommation globale d'électricité de la Suisse a augmenté de 10% depuis l'an 2000 alors que la consommation par habitant a baissé de 6,9%.**

#### **3.2. Augmenter la production nationale grâce à l'extension de la force hydraulique**

Il existe en Suisse environ **638 usines hydrauliques qui assurent 56% de la production électrique totale nationale**.<sup>27</sup> Cette production ménage l'environnement. Elle est de surcroît avantageuse et indépendante de l'étranger. Son extension n'est cependant possible que dans une mesure modeste. Pour renforcer la part de la force hydraulique au mix électrique suisse, il faut améliorer les conditions-cadres de cette production.

**L'UDC exige la mise en place de conditions-cadres légales permettant d'augmenter d'au moins 3 TWh la production électrique de la force hydraulique suisse d'ici à 2034/35. Les procédures d'autorisation des plans et des constructions doivent être simplifiées et le droit de recours des associations doit être supprimé.**

#### **3.3. Ne pas discriminer certaines technologies**

La construction de nouvelles centrales nucléaires ayant été interdite par la révision de la loi sur l'énergie, les installations existantes cesseront de fonctionner dans un délai prévisible. Ces capacités perdues doivent être remplacées par de nouvelles technologies comme la **géothermie en grande profondeur, la biomasse, des petites usines hydrauliques, la technique photovoltaïque ou encore l'énergie éolienne**. Si ces techniques ne progressent pas suffisamment pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, il faudra prolonger l'exploitation des centrales nucléaires ou envisager la construction de **nouvelles grandes usines hydrauliques**.

<sup>24</sup> Energie – Faits et chiffres, DFAE Présence Suisse, à consulter sur [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)

<sup>25</sup> OFS, Consommation d'énergie finale selon les agents énergétiques.

<sup>26</sup> OFEN, Stratégie énergétique 2050, rapport d'observation 2019, p.11.

<sup>27</sup> Energie – Faits et chiffres, DFAE Présence Suisse, à consulter sur [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch) ; Statistique suisse de l'électricité 2019.



**De l'avis de l'UDC, il faut mettre en place de nouvelles et sérieuses règles commerciales dans le cadre desquelles les énergies renouvelables sont d'elles-mêmes rentables et cesser de poursuivre la stratégie de subventionnement.**

### **3.4. L'électricité doit rester financièrement abordable pour la population**

L'UDC s'oppose avec détermination à **toute nouvelle taxe ou redevance** qui renchérit la production d'électricité. Chaque agent énergétique doit s'imposer lui-même sur le marché. Les subventions et d'autres interventions de l'Etat visant à privilégier certains types de production doivent être rejetées. La production électrique doit répondre aux principes de l'économicité, de l'indépendance nationale et du respect de l'environnement. Des nouvelles taxes, redevances et impôts, de même que des régulations imposées par l'Etat qui renchérissent la production d'électricité doivent être refusées.

**L'UDC exige que la construction ou l'extension d'installations de production d'électricité réponde aux principes de l'économicité, de l'indépendance nationale et du respect de l'environnement.**

## **4. Terres cultivables fertiles et exploitables**

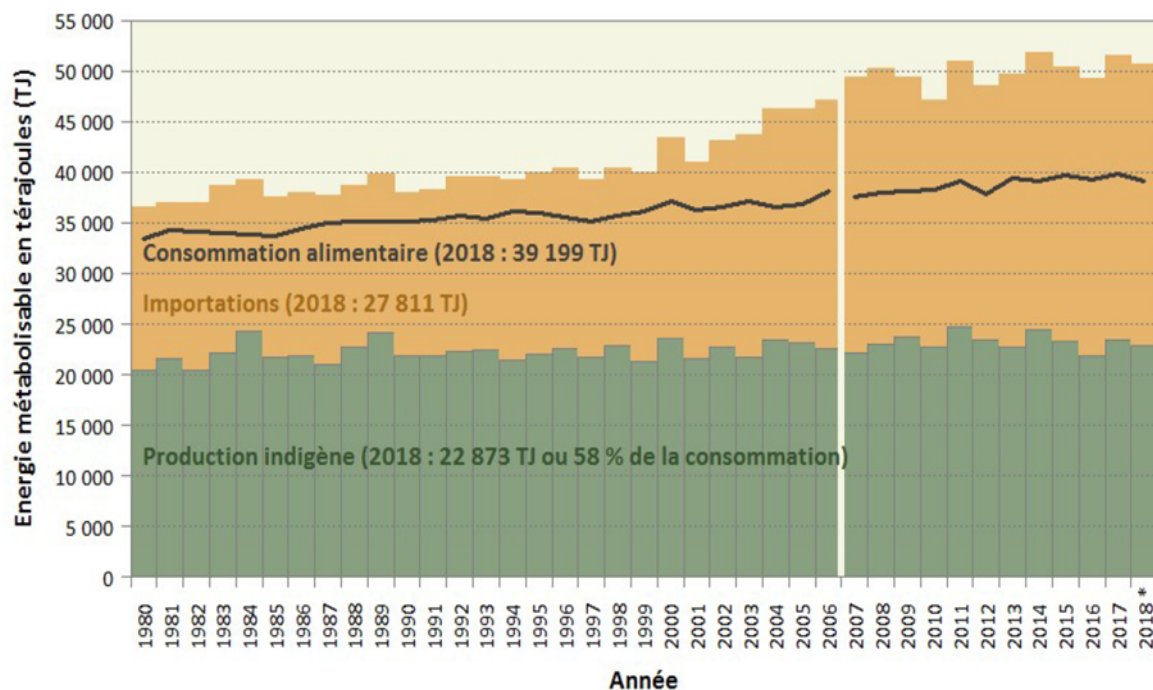
### **4.1. La sécurité alimentaire doit être garantie**

La future politique agricole doit absolument tenir compte du soutien massif (78,7% des votants) que le peuple suisse a apporté le 24 septembre 2017 à l'initiative sur la **sécurité alimentaire**. Le mandat qui a ainsi été donné au Conseil fédéral est parfaitement clair : cesser de prioriser unilatéralement l'écologie dans l'agriculture, ne pas ouvrir encore plus les frontières aux importations alimentaires, améliorer les conditions-cadres de l'agriculture, donc renforcer la production agricole nationale de denrées alimentaires saines. La sécurité alimentaire doit être garantie moyennant des mesures concrètes prises dans le cadre de la PA22+ pour accroître les plus-values générées par la production agricole nationale. Il faut de surcroît protéger la paysannerie contre des réglementations excessives et les abus de pouvoir résultant de la concentration commerciale dans le secteur en aval (transformation, commerce).

Le degré d'autosuffisance alimentaire de la Suisse a baissé en chiffres nets et bruts durant les 30 années écoulées. Il est actuellement de l'ordre de 60% en chiffre brut et de 54% en chiffre net. Cette proportion est basse en comparaison européenne. Hormis le lait, la Suisse doit importer partiellement presque toutes les autres denrées alimentaires pour couvrir sa consommation. Compte tenu de la diminution constante des surfaces cultivables et des autres exigences auxquelles doivent répondre les surfaces agricoles (pertes de terres cultivables, extensification de la production), la sauvegarde du degré d'autosuffisance actuel est un lourd défi à relever.<sup>28</sup>

<sup>28</sup> Chiffres clés concernant la durabilité de l'agriculture suisse, USP, à consulter sur [www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)

## Bilan alimentaire: Nouvelle méthode à partir de l'an 2007



Source Agristat, Bilan des denrées alimentaires

La sécurité alimentaire exige une **production nationale indépendante** qui peut servir de tampon en cas de nécessité. La Suisse doit à cet effet mener sa propre politique agricole qui impose les conditions dans lesquelles les denrées alimentaires sont produites et transformées. Ces conditions comprennent notamment l'interdiction des organismes génétiquement modifiés, les sévères prescriptions sur la protection des animaux ou encore la sauvegarde de la diversité biologique végétale et animale qui sert la production alimentaire. Le degré d'autosuffisance alimentaire net de la Suisse est tombé pour la première fois en dessous de 50% en 2016.<sup>29</sup> Un pays qui ne parvient pas à assurer sa sécurité alimentaire est vulnérable et s'expose aux chantages. Les conditions-cadres doivent donc être adaptées afin que le degré d'autosuffisance de la Suisse remonte à 60% au moins. Cet ordre de grandeur permettrait en cas de crise d'assurer une certaine autosuffisance à condition de réduire simultanément la consommation générale et d'accroître la production végétale.

**L'UDC estime que la Suisse doit garantir un degré d'autosuffisance alimentaire net d'au moins 60%. C'est dire que les terres agricoles les plus fertiles doivent être protégées.**

### 4.2. Sauvegarder les paysages ruraux

A côté de la sécurité alimentaire, les paysans ont aussi la tâche d'entretenir les paysages ruraux. Cette intervention de l'agriculture est plus ou moins reconnaissable en fonction des régions. Rappelons que « **l'entretien du paysage rural** » figure explicitement dans la Constitution fédérale (art. 104, al. 1 let. b). Les belles surfaces vertes du Plateau suisse et les magnifiques alpages ne sont pas des produits de la nature, mais ils sont le résultat d'un effort d'entretien et d'exploitation constant. Faute de l'entretien par les paysans, ces paysages se couvriraient rapidement de forêts (en plaine) ou de buissons (en montagne). La montée à l'alpage n'est pas seulement une belle coutume rurale, mais elle répond surtout à la nécessité d'exploiter les surfaces alpestres. Or, seule une petite partie de la population est consciente du travail considérable que représente l'entretien et, partant, la conservation de ces paysages. La distance entre l'agriculture productrice et la population est devenue trop grande. Les paysans assument encore bien d'autres tâches paysagistes qui sont à juste titre rétribuées (en plus de la vente des produits agricoles). Par exemple, ni les vergers comportant des arbres

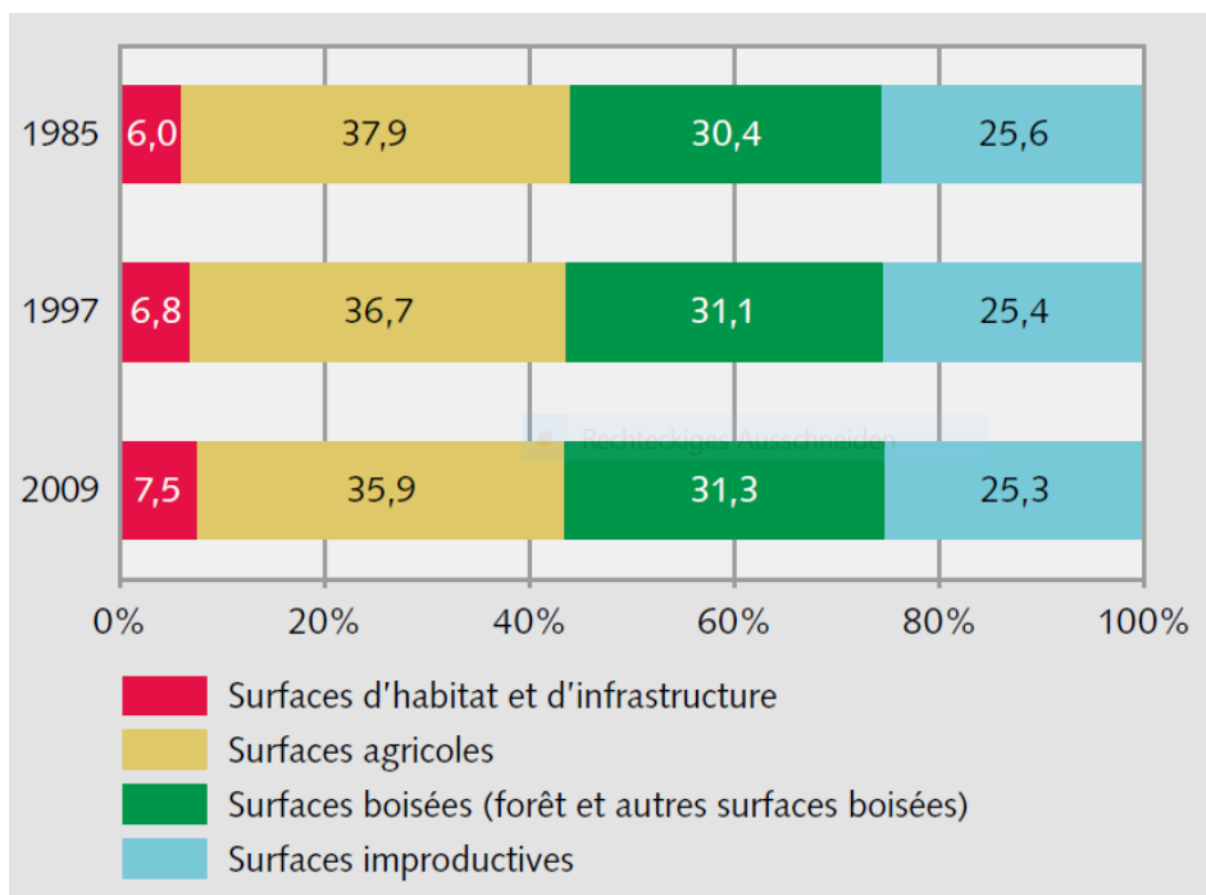
<sup>29</sup> Cf. à ce sujet Agristat, sur <https://www.agrarbericht.ch/fr/marche/developpement-du-marche/taux-dauto-approvisionnement>

fruitiers à haute tige, ni les prairies maigres fleuries ne sont économiquement intéressantes pour les agriculteurs qui doivent en priorité vivre de la vente de leurs produits. Néanmoins, ces surfaces sont utiles à la diversité biologique.

**Une exploitation agricole saine comporte également un entretien des paysages ruraux. La loi sur l'aménagement du territoire et l'application du droit foncier rural doivent donc donner aux agriculteurs agissant en chefs d'entreprise et exploitant eux-mêmes leurs terres de se développer dans le cadre du marché.**

**Exemples : autorisations de construire des immeubles et installations agricoles, des serres, des installations au biogaz, des collecteurs solaires, des éoliennes, des équipements pour la vente directe, pour l'agrotourisme, des logements de vacances, etc. Il faut qu'à l'avenir les paysans puissent exploiter totalement à des fins proches de l'agriculture et notamment sous la forme de logements les immeubles existants, mais qui ne sont plus nécessaires à la production.**

### Exploitation du sol suisse



Source : OFS, *Exploitation du sol suisse résultats et statistiques*, 2013, p. 7.

Entre 1985 et 2009, la Suisse a perdu 1,1 m<sup>2</sup> de terre agricole par seconde. En région de plaine, ce chiffre est même deux fois plus élevé. Cette réduction de 5,4% de la surface agricole totale s'explique à raison de deux tiers par l'extension des zones bâties.<sup>30</sup> La perte de précieuses terres cultivables en raison d'une protection excessive des cours d'eau (perte d'environ 2000 hectares à la suite de la délimitation des espaces aquatiques et d'environ 20'000 ha

<sup>30</sup> OFS, *L'exploitation du sol suisse, analyses*, 2015, p. 25 ss.

qui doivent passer à l'exploitation extensive) et à cause de la rapide extension des forêts est un autre aspect grave de ce développement.<sup>31</sup>

**La perte de terres cultivables réduit le degré d'autosuffisance de la Suisse, entraîne la disparition d'exploitations agricoles et accroît la dépendance de l'étranger. Ce phénomène prend des proportions dramatiques depuis plusieurs décennies. Les zones agricoles doivent donc bénéficier d'une protection particulière dans la législation, soit en particulier dans la loi sur l'aménagement du territoire.**

La forêt suisse étant par principe protégée (des déboisements ne sont permis que dans une mesure réduite et les surfaces déboisées doivent être compensées par des reboisements, si bien que la surface forestière ne diminue pas, mais au contraire augmente) et les surfaces non productives ne pouvant pas toujours servir à la construction de logements, les terres cultivables sont la seule possibilité de permettre une "croissance", en clair une extension de la construction.

Les surfaces boisées (forêts, bosquets, buissons) ont entre-temps atteint environ 31,3% de la surface totale de la Suisse, donc presque un tiers du pays.<sup>32</sup> Entre 1985 et 2013, la surface forestière s'est accrue d'environ 115'000 hectares, soit en moyenne de 4105 hectares par an.<sup>33</sup> Durant la période de 1985 à 2009, cette extension a atteint 3,1%, c'est-à-dire 385 km<sup>2</sup> en chiffre absolu, ce qui correspond à environ trois fois la surface du lac des Quatre-Cantons.<sup>34</sup> Il faut relever dans ce contexte que plus des trois quarts des nouvelles surfaces boisées se sont étendues sur des terres qui étaient précédemment exploitées par l'agriculture.<sup>35</sup>

L'objectif de la loi sur la forêt est de sauvegarder la surface forestière. Le résultat a été une extension massive de la surface forestière qui pourrait être récupérée pour l'habitat ou l'agriculture.

L'agriculture perd aussi de nombreuses terres cultivables en raison des excès de la législation sur la protection des eaux qui empêchent une exploitation raisonnable du sol.

**Les terres agricoles cultivables et notamment les surfaces d'assolement doivent être sauvegardées par des mesures adéquates.**

**La loi sur la forêt doit être adaptée pour permettre la récupération d'anciennes terres agricoles et la création de nouvelles surfaces cultivables.**

**La législation sur la protection des eaux doit être appliquée de manière à éviter une perte disproportionnée de terres cultivables.**

<sup>31</sup> Cf. USP, protection et exploitation des eaux, modifications d'ordonnances, à consulter sur [https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/03\\_Medien/Medienmitteilungen/PM\\_2010\\_de/100831\\_VN\\_Schutz\\_Gewaesser.pdf](https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/03_Medien/Medienmitteilungen/PM_2010_de/100831_VN_Schutz_Gewaesser.pdf).

<sup>32</sup> OFS, L'exploitation du sol suisse, analyses, 2015, p. 36 ss.

<sup>33</sup> OFEV, Surface forestière suisse, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/etat-et-fonctions-des-forets/surface-forestiere-de-la-suisse.html>.

<sup>34</sup> OFS, L'exploitation du sol suisse, analyses, 2015, p. 37 ; liste des plus grands lacs d'Europe [https://de.wikipedia.org/wiki/Liste\\_der\\_größten\\_Seen\\_in\\_Europa](https://de.wikipedia.org/wiki/Liste_der_größten_Seen_in_Europa).

<sup>35</sup> OFS, L'exploitation du sol suisse, analyses, 2015, p. 36 ss.